

Bréhat *murmure*

La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité Edgar Morin

N° 10 janvier 2020



Elections municipales 2020
Une liste
« Pour l'avenir de Bréhat »
pages 2 et 5

Une rétrospective pour fonder notre avenir
page 6

Une sélection d'articles parus dans nos 9 numéros
qui nous donnent des perspectives d'avenir pages 7 à 23

Directeur de publication : Henri Simon ; Coordinatrice : Danouchka Prigent
Publié par l'association « Bréhat Murmure » ; Impression : Onelineprinters

Je suis candidat

« Pour l'avenir de Bréhat »

Henri Simon, conseiller municipal sortant

Vous avez entre les mains (ou vous le lisez sur internet) le 10^{ème} et dernier numéro de Bréhat murmure. Danouchka Prigent et moi-même avons essayé, à travers ce petit journal, de faire vivre la démocratie bréhatine. Nous avons discuté certaines décisions importantes de la municipalité, mais nous avons aussi suscité des réflexions, fait beaucoup de propositions, permis à certains d'entre vous de faire valoir un avis différent. Le maire et sa majorité auraient pu s'y exprimer, ils ne l'ont pas souhaité en estimant que Bréhat murmure était « un torchon ».

Le mandat s'achève et c'est aux électeurs maintenant de faire démocratiquement leur choix sur la politique municipale à mener les 6 prochaines années.

Car nous désirons tous :

Une île démocratique, dans laquelle les élus transparents communiquent, permettent la participation de tous, notamment des jeunes, et favorisent le dialogue.

Nous désirons tous :

Une île dynamique, dont la démographie reprend enfin des couleurs après tant d'années de diminution du nombre de résidents principaux. (-1,8% par an et sûrement -4% en 2018) en réglant le problème du logement.

Une île qui arrive à développer une activité économique non uniquement saisonnière, basée sur l'agriculture, l'artisanat, les entreprises qui existent déjà sur l'île, et les nouvelles technologies.

Une île qui trouve enfin une solution pour son port de commerce.

Nous désirons tous :

Une île solidaire, solidaire avec nos anciens pour leur permettre de vivre mieux, d'être soignés à Bréhat et de disposer d'un transport pérenne 7

jours sur 7.

Solidaire avec les jeunes, né(e)s ici et qui désirent rester et ceux d'ailleurs voulant s'installer pour y vivre, constituer une famille et y travailler.

Nous désirons tous :

Une île protégée, protégée pour son environnement exceptionnel qui est aujourd'hui de plus en plus menacé de disparaître.

Protégée, car elle saura supprimer et gérer ses déchets de façon intelligente tout en respectant la réglementation actuelle.

Protégée du tourisme de masse en développant un tourisme régulé et de qualité.

Nous désirons tous :

Une île culturelle, qui renoue avec cette histoire bréhatine brillante où le philosophe y rencontrait le peintre, en attirant les artistes, en valorisant les talents en peinture, en littérature ou en musique.

Cela est possible en modifiant simplement la façon de gérer les deniers publics, sans aucune augmentation des impôts.

Comme vous je souhaite que cela se réalise, c'est pourquoi



Henri Simon

Je m'engage
« Pour l'avenir de Bréhat ».

En tant que diplômé de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ex Ecole Nationale du Trésor Public), la gestion d'une commune fait partie de mes compétences et la mairie sera bien gérée.

Je suis entouré d'une équipe constituée en grande majorité de personnes vivant et travaillant sur l'île et de résidents secondaires qui sont très engagés dans la vie ilienne.

Les membres de notre liste et notre programme vous seront présentés A compter du 8 février.

Une réunion publique pour vous rencontrer sera proposée le 28 février à la salle des fêtes.

Pendant plus d'un an, j'ai réfléchi à cet acte de candidature.

Il n'est pas évident pour moi. Il m'oblige à quitter un travail que j'aime pour prendre ma retraite.

Mais je crois que Bréhat mérite mieux que la politique municipale qui a été menée lors de ces 12 dernières années.

Avec mon équipe nous avons beaucoup travaillé le programme que nous vous proposons. Nos projets sont réfléchis et ont eu le temps de murir

Mais avant tout il faut que je me présente car certains d'entre vous ne me connaissent pas ou ont une image très déformée de ce que je suis.

Qui suis-je vraiment ?

Malgré ma carrure impressionnante et un abord assez froid, tous ceux qui me connaissent vous diront que je suis

sympa, toujours prêt à mettre mes compétences à leur service.

Fils d'un père ouvrier et d'une mère au foyer, j'ai 61 ans, je suis marié et père de trois filles.

J'ai découvert Bréhat, un peu par hasard, il y a 40 ans en touriste à la journée. Je suis littéralement tombé amoureux de cet endroit.

Comme le disait André Breton pour un autre lieu :

« J'ai cessé de me désirer ailleurs ».

Pendant longtemps, je suis venu en vacances à la pension du ministère des finances aux Rocs comme agent de ce ministère puis après l'avoir quitté, j'ai loué une maison.

Enfin, par chance, j'ai réussi à acheter, avec mon épouse, une modeste petite maison à Hent Meur il y a 15 ans.

Dès mon arrivée, je me suis intéressé à la vie bréhatine. J'adore cette île, j'aime les Bréhatins et cette mentalité d'ilien qui met la solidarité au centre de tout. Je viens très souvent et je travaille beaucoup en télétravail.

Professionnellement, j'ai fait 24 ans au service de l'Etat et 20 ans au service de la Justice.

Je suis un pur produit de la méritocratie républicaine.

Entré au ministère des finances à l'âge de 17 ans, en tant qu'agent de service (dans le privé : on parlerait d'ouvrier), j'ai, à force de

volonté et de persévérance, passé, en parallèle de mon travail, ma licence en droit. Ensuite j'ai réussi le concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Finances Publiques, (ex Ecole nationale du Trésor public) ce qui m'a permis de m'intéresser de près à la gestion des collectivités territoriales et des communes en particulier.

Puis j'ai réussi le concours de l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A, promotion Nelson Mandela).

Dans ma carrière, j'ai exercé beaucoup de métiers dont celui de conseiller financier aux collectivités locales.

Depuis 20 ans, spécialisé dans le droit et les finances des collectivités territoriales et dans le droit de l'environnement, je travaille pour la justice.

En parallèle, j'enseigne (ou j'ai enseigné), en tant que maître de conférences associé à l'université de Strasbourg, le droit, les finances publiques et la comptabilité publique. J'ai été décoré, pour cet investissement, du titre de chevalier des palmes académiques en 2018.

Ces deux missions me donnent beaucoup de travail. Il n'est pas rare, pour moi, de faire des semaines de 80 heures.

Aujourd'hui, j'arrive à la fin de ma carrière et je peux prendre ma retraite en cette année 2020

Faites-nous confiance, faites-moi confiance. Je prendrai ma retraite pour devenir résident permanent et je mettrai toutes mes compétences et ma force de travail au service de la commune, des Bréhatins et des personnes n'y résidant pas à l'année.

VOTONS (liste entière)

Pour l'avenir de **Bréhat**

Je soutiens la liste « Pour l'avenir de Bréhat », conduite par Henri Simon

Danouchka Prigent, conseillère municipale sortante

Pour ce dernier numéro de Bréhat Murmure, je souhaite faire un bilan de ces 6 années passées comme élue de « l'opposition ».

Je vous expliquerais mon choix de ne pas me représenter, et aussi mes raisons de soutenir la candidature d'Henri Simon.

J'ai apprécié de faire partie du conseil municipal car je me sentais proche de la population lorsque je posais les questions dont les habitants me faisaient part.

Au début de mon mandat ma motivation était forte mais elle est retombée car je ne pouvais assister aux commissions de travail ; en effet les horaires choisis ne correspondaient pas aux disponibilités que j'avais en fonction de mon emploi d'aide-médoco-psychologique à l'EHPAD de Bréhat. L'organisation des séances de réflexion commune ne tenait pas compte de ceux qui sont en activité.

Mon expérience d'élue était intéressante dès lors que je me sentais intégrée, ce qui n'a pas toujours été le cas. J'ai regretté qu'il n'y ait pas plus de personnes en activité pour enrichir les débats, ce qui aurait permis de coller au plus près de la réalité.

Pour revenir sur la création de ce journal, l'idée nous est venue car nous ne pouvions exprimer nos avis dans le Bréhat Infos. Les retours de la population nous ont confortés, tant par les remerciements que par les envies de chacun de participer au débat public, par le biais de ce journal. Les habitants attendaient avec impatience de savoir ce qui se disait à la mairie.

C'est donc, la perte de ma motivation et des projets personnels qui me poussent à ne pas me représenter.

Je me réjouis de savoir que la liste



Danouchka Prigent

« Pour l'avenir de Bréhat », est composée en grande partie d'actifs de l'île qui poursuivront ma démarche de faire remonter les problèmes quotidiens à la mairie.

Après 6 années de travail avec Henri Simon je peux affirmer que c'est quelqu'un de droit, de sincère et à qui l'on peut faire confiance. Il est facile de communiquer avec lui, il est très à l'écoute des autres.

Contrairement à ce que pensent certaines personnes, nous avons toujours travaillé ensemble. Et son avis n'avait pas plus de poids que le mien, je n'ai jamais été manipulée. Il est vrai que j'ai été, et je ne suis pas la seule, impressionnée par ses connaissances. Et nous pouvons le

remercier de la masse de travail qu'il a fourni sans aucune obligation réelle, sauf le désir de vouloir le mieux pour Bréhat.

Dans les 6 prochaines années, s'il est élu, les sujets qui ont suscité des débats seront remis sur la table dans le respect de la démocratie. Lors des conseils municipaux il sera toujours à l'écoute et sans hypocrisie. Il essaiera, dans la mesure du réalisable, de faire aboutir les projets qui vous tiennent à cœur.

Le 15 mars, il vous appartient d'aller voter, avec en tête le bilan des 6 dernières années et les projets des 6 prochaines.

Une rétrospective pour fonder notre avenir

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux sortants

Le mandat se termine, nous pourrions dire, enfin !!!

Car on ne peut pas dire que nous soyons satisfaits de ce qui a été fait pendant 6 ans. Certaines choses ont été réalisées, nous ne le contestons pas.

Dans le numéro 77 de « Bréhat info » vous pouvez lire une liste, à la Prévert, de ce qui a été fait, ou pas, par la municipalité. Mais ce qui frappe surtout le lecteur attentif c'est l'absence de vision de ce que devrait être Bréhat notre île. Et c'est bien là ce qui nous a le plus dérangé tout au long de ce mandat.

Mais nous ne ferons pas de bilan de ce mandat. Nous nous limiterons à un rapide bilan de notre journal qui, nous le savons, a été une belle réussite, n'en déplaise à certains.

Outre les retours très positifs que nous avons eu depuis la parution du premier numéro, notre site internet nous donne une belle indication de l'intérêt qu'a suscité Bréhat murmure.

Depuis novembre 2016, jusqu'au 31 décembre 2019 notre site a connu plus de 36 000 visiteurs ce qui fait une moyenne très honorable de 35 visiteurs par jour.

Nous avons récolté plus de 4000 euros en dons pour assurer son financement. La parution d'un numéro nous a coûté en moyenne 500 euros.

La production de notre journal a demandé un gros travail et nous remercions toutes celles et tous ceux, et ils (elles) sont nombreux(ses), qui y ont participé d'une façon ou d'une autre. Même certains enfants nous ont aidés à le distribuer. (Bravo !)

Franchement nous ne pensions vraiment pas, quand nous avons commencé avec le numéro 1 à 8 pages, que nous arriverions à 36 pages avec le numéro 8.

C'est bien qu'il y avait des choses à dire, beaucoup de choses.

Cette expérience a été enrichissante



Danouchka Prigent et Henri Simon

pour nous. Elle nous a obligés à réfléchir à tous les thèmes qui travaillent notre île, souvent en profondeur. Les cogitations sur le PLU ne furent pas une mince affaire. Elle nous a fait toucher du doigt les dysfonctionnements importants de la démocratie dans notre commune.

Et surtout nous nous sommes rendu compte à quel point la gestion municipale de la commune était défailante, sans vision sur l'avenir de notre île, sans volonté de faire sortir notre commune d'une évolution démographique qui finira bien par lui être fatale.

Disons-le clairement nous avons été totalement mis sur la touche et déconsidérés. D'ailleurs les derniers conseils municipaux se sont passés de nous sauf celui pour l'adoption du PLU. Quel intérêt d'y participer ? Aucun. C'est Bréhat murmure qui nous a fait tenir. Avec ses exigences en matière de travail rédactionnel et les retours toujours plus positifs de votre part, ce journal nous a donné le courage de mener ce mandat jusqu'au bout.

Ce mandat se termine et nous sommes certains maintenant qu'il faut convaincre les électeurs que l'avenir de Bréhat est en danger si lors du prochain mandat les mêmes erreurs sont commises.

Il faut donner le pouvoir à ceux qui vivent et travaillent sur l'île en

associant les résidents secondaires qui ont conscience que l'avenir de Bréhat passe par la vitalité de sa commune.

Chacun d'entre nous fait un choix différent. Danouchka, par manque de motivation et des projets personnels, ne veut plus s'engager mais est en total soutien, et Henri a décidé de se présenter aux élections. Pour ce dernier journal il nous a paru intéressant de faire une rétrospective en reprenant certains articles parus dans les 9 numéros et qui proposent des idées pour l'avenir.

Des personnes sont prêtes à se lancer dans la bataille des municipales sur la liste « **Pour l'avenir de Bréhat** ». Elles articulent leur programme autour de 5 thèmes : **une île démocratique, une île dynamique, une île solidaire, une île protégée et une île culturelle.**

Nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de classer les articles en question en fonction de ces thèmes. En faisant cela, nous avons constaté que depuis le début du journal ces thèmes nous ont fait réfléchir.

Bréhat murmure a été un laboratoire d'idées qui, aujourd'hui, ne demandent qu'à se concrétiser.

C'est une rétrospective pour notre avenir.

**Electrices, électeurs votons
« Pour l'avenir de Bréhat »**

Une île démocratique

Pourquoi ce journal ?

Paru dans le n°1 en novembre 2016

Si vous lisez ces quelques lignes sur papier ou sur votre écran, vous serez en train de parcourir le n°1 d'un nouveau petit journal bréhatin : « Bréhat murmure ».

Un nouveau petit journal bréhatin ? Pourquoi un journal pour une si petite commune comme la nôtre ? Pourquoi ce nom bizarre « Bréhat murmure » ? Je vais essayer de répondre à ces questions.

Pourquoi ce journal ; trois raisons guident sa création.

D'abord, comme vous le savez tous, il existe à Bréhat le journal de la commune : « Bréhat infos ». Il se veut d'information mais, comme tout journal de ce genre, il explicite surtout et justifie tout le temps la politique menée par la municipalité. Rien d'anormal à cela. Mais si la municipalité dispose une majorité forte et très cohérente au conseil municipal, celui-ci est plus divers. Il existe en son sein une opposition qui essaye, tant bien que mal, de se faire entendre. A plusieurs reprises, et encore au mois d'août dernier, j'ai demandé au maire et au premier adjoint de disposer, pour l'opposition, d'un encart dans « Bréhat infos » pour que nous puissions faire entendre notre différence.

Ce fut un refus net. Pour autant, la loi prévoit, mais seulement pour les communes de plus de 3500 habitants, une obligation de laisser l'opposition s'exprimer dans le journal municipal. Une telle obligation n'existe pas en dessous de ce seuil. Et ce qui est facultatif ne se fait donc pas à Bréhat. Le prétexte avancé est de dire que le journal communal ne diffuse que de l'information sans exprimer d'opinion.

Ceci est juste faux.

Si on prend un seul exemple, dans le numéro 69 de « Bréhat infos », la municipalité essaye de nous démontrer

que la réalisation du PLU, l'extension de l'assainissement collectif et les barrières installées cet été autour du bourg ont des points en commun et marquent l'adaptation de la commune à son nouvel environnement. Peut être ! Mais cela est bien une opinion, qui est discutable et qui peut être discutée.

Devant le refus réitéré de nous assurer un encart dans « Bréhat info » pour nous exprimer, l'opposition a donc décidé de créer le présent journal qui va nous permettre de diffuser notre opinion. C'est la première raison.

Ensuite, et c'est fondamental, « Bréhat murmure » n'est pas le journal de l'opposition. Il est bien plus que cela. C'est un journal d'opinion qui a la volonté d'alimenter le débat démocratique dans notre commune.

Nous avons choisi, en sous-titre à notre canard, un mot d'Edgard Morin : « *La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité* ».

Nous voulons participer à l'organisation de cette diversité car la population de Bréhat est, justement, très diverse. Entre les bréhatins, les résidents à l'année, les résidents qui viennent très souvent et enfin les résidents secondaires qui profitent de leur maison une ou deux fois dans l'année, la diversité est patente. Mais cette diversité ne peut cacher un amour partagé pour notre île. Pour autant, il faut que cette diversité puisse s'exprimer, afin de trouver ensemble les meilleures idées pour faire avancer notre commune sur le chemin d'un environnement protégé, d'une économie dynamique, d'une volonté solidaire ; enfin le souci de faire croître raisonnablement sa population pour qu'elle reste jeune et, ainsi, préserver le plus possible les services publics comme l'école ou la poste.

Notre journal va s'insérer dans le débat démocratique.

Enfin, pour que ce débat puisse avoir lieu, et c'est la dernière raison, nous avons décidé d'ouvrir notre journal à tous ceux qui ont envie de s'exprimer en leur laissant une grande liberté de ton et d'opinion. Le débat démocratique suppose la confrontation des idées. Toutes les opinions pourront s'exprimer dans nos colonnes. Chacun pourra dire ce qu'il pense, en évitant la vaine polémique. Chaque habitant a forcément quelque chose à dire ; l'opposition au conseil municipal aussi. Mais pour que la condition sine qua non du débat démocratique soit remplie, tous doivent pouvoir s'exprimer, y compris ceux qui ne partagent pas nos options. De ce fait, ces colonnes seront ouvertes à M. le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux de la majorité. Donc à vos plumes !

Ce qui nous importe c'est de donner la parole à ceux qui ont des idées, pour qu'elles puissent se confronter pour dégager les meilleures d'entre elles afin que notre île ne s'endorme pas.

Voilà les trois raisons qui nous ont conduits à créer ce journal.

Mais pourquoi « Bréhat murmure » ?

Nous avons longtemps réfléchi. Puis ce nom s'est imposé à nous de lui-même. Comme dans toutes les communes, circulent à Bréhat, de nombreuses rumeurs. Si certaines sont fondées, d'autres le sont beaucoup moins jusqu'à la rumeur la plus fantaisiste. Ces petits potins se racontent derrière les murs ou entre les murs (et il y a beaucoup de murs à Bréhat). Ces rumeurs se murmurent, on se les souffle à l'oreille. « Bréhat murmure » ne colportera pas de rumeurs mais des idées. Ce journal murmurer les idées de chacun à chacun. [...]

Une île démocratique

Le rôle des élus en question

Paru dans le n°7 en novembre 2018

Notre réflexion sur le rôle des élus est partie d'un incident qui est survenu lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2018. Curieusement cet incident ne figure pas au procès-verbal de la séance. Mais des personnes étaient présentes dans le public et elles pourront témoigner de la véracité des propos que nous rapportons ci-dessous.

Le projet de gestion des ordures ménagères porté par la municipalité et notamment le choix de l'assistant à maitre d'ouvrage était à l'ordre du jour.

Danouchka Prigent était présente avec la procuration d'Henri Simon. Elle a demandé au maire s'il comptait faire une réunion publique sur le sujet et surtout si une concertation avec les habitants serait menée. Un membre de la majorité s'est étonné de la question et a répondu sans détour : « Nous sommes les élus et nous faisons ce que nous voulons ».

Cette affirmation nous interpelle quant à la représentation, qu'ont les uns et les autres, du rôle et de la mission d'un élu.

A notre sens un élu ne peut pas faire ce qu'il veut. Il a certes été mandaté



Danouchka Prigent et Henri Simon

par la majorité des électeurs pour agir dans le sens du bien commun.

Mais cette mandature qui lui accorde une légitimité à prendre certaines décisions ne doit pas pour autant lui faire oublier qu'il se doit avant tout d'être au service des habitants, de tous les habitants.

Nous nous efforçons de nous mettre à la disposition des bréhatins, à l'écoute des difficultés ou des questions auxquelles ils sont confrontés.

Nous relayons les problématiques en Mairie afin que le conseil municipal puisse traiter et statuer sur les

moyens à mettre en œuvre - dans le respect de l'intérêt général- pour y répondre. D'ailleurs cela est d'autant plus vrai pour un petit village comme le notre. La démocratie pourrait largement être inspirée de la démocratie participative. Beaucoup de questions pourraient être soumises à l'ensemble des habitants, sous forme de vraies réunions de concertation, pour essayer de trouver, ensemble, la meilleure solution.

Mais il est vrai que notre majorité est loin de ce modèle, elle préfère le travail en secret.

C'est son choix, pas le notre. [...]

Paru dans le n°2 en février 2017

Cela se murmure

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2016, nous avons discuté de la proposition du syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets, (SMITRED) dont la vocation est la gestion des déchets de l'ouest du département des Côtes-d'Armor, de signer une charte des déchetteries communales. Cette charte expose les engagements des communes pour la gestion de ses déchets. Une partie est consacrée à la gestion des déchets verts. L'opposition a donc estimé que, notre commune ne gérant pas ces déchets, il était impossible de s'engager sur ce point donc de signer cette charte. La majorité a estimé qu'il fallait quand même la signer car la commune avait des projets en la matière. J'ai demandé lesquels ?

Réponse : « Tu ne fais pas partie de la commission environnement ! » (sic). Donc je ne saurai pas ; comme l'ensemble des habitants de notre commune qui ne sont, bien entendu, pas membres de cette commission. Manifestement le culte du secret est une façon de gérer notre commune. Ce n'est pas ma conception !!!!

Une île démocratique

Le dialogue : une question de principe

Paru dans le n°8 en avril 2019

[...] Bréhat, ces derniers mois, a connu une période assez trouble due à la citation à comparaître engagée contre le maire et Antoine Tartault par des riverains de la grève de l'église.

Nous ne reviendrons pas sur cet épisode [...].

En revanche nous pensons qu'il révèle très clairement ce qui manque le plus dans notre île : **le dialogue et la volonté de faire un travail collectif sur les sujets qui concernent tout le monde.**

Les problématiques liées au débarquement des marchandises, à la gestion de nos ordures avec une vision globale, l'élaboration du PLU, la culture en général ou l'action sociale ne font pas ou si peu l'objet de débat

entre les élus et les habitants. Ces débats nous permettraient, pourtant, de dégager ensemble des solutions collectives qui pourraient satisfaire le plus grand nombre.

Il est évident que contenter tout le monde est mission impossible. Mais arriver à satisfaire le plus grand nombre est un objectif réalisable.

Nous ne croyons pas au culte du secret. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Le secret implique nécessairement des rumeurs, souvent des fausses rumeurs. Il exacerbe les tensions et ne permet pas l'apaisement. Nous militons depuis le début du mandat pour le dialogue, pour que les habitants soient informés et appelés au débat.

Dans cette optique nous avons décidé de nous saisir de la problématique du débarquement des marchandises notamment à la grève de l'église. Ce que nous proposons c'est d'engager une réflexion fondée sur des réalités juridiques, techniques et financières et appeler à un débat apaisé. L'article est long et relativement technique mais il n'était pas possible de faire autrement.

Réfléchissons ensemble à ce sujet et trouvons collectivement une solution. Sur un autre sujet, la gestion des ordures ménagères, nous donnons à nouveau la parole à René Boué qui a tant d'idées pour réduire les déchets et qui n'est pas écouté. [...]

Les barrières : Un déni de démocratie

Paru dans le n°5 en avril 2018

Pour la deuxième année consécutive, les barrières ont été installées aux 4 points d'accès au Bourg, à l'été 2017. Comme en 2016, nous avons reçu beaucoup d'échos négatifs sur ce système qui prétend assurer notre sécurité.

Le maire nous dit que, lui-même, n'a que des échos favorables et que les habitants sont satisfaits.

Qui a raison qui a tort dans cette affaire, nous ne pouvons le savoir.

Dans ces conditions, il nous paraît pertinent de donner officiellement la parole aux électeurs pour qu'ils tranchent cette question.

L'article LO 1112-2 du code général des collectivités territoriales permet au maire de proposer au conseil municipal de soumettre à un

référendum local tout projet d'acte qui relève de sa compétence, ce qui est le cas pour les barrières, puisque leur mise en place relève d'un acte de police.

En 2017, proposer un tel référendum n'était pas possible, il est en effet interdit par le code général des collectivités territoriales d'organiser un référendum local pendant les campagnes électorales présidentielle et législative.

L'année 2018 est une année blanche en matière électorale. Le référendum local pourrait donc avoir lieu, mais la décision de soumettre un tel projet de référendum appartient au maire et à lui seul.

A cet effet, par un courrier du 27 novembre 2017 que nous joignons à cet article, nous avons suggéré au

maire de soumettre son arrêté au conseil municipal pour qu'il décide d'organiser ce référendum. Il nous dit avoir soumis ce point à la «commission sécurité» du conseil municipal. C'est sans doute vrai, mais, trois mois après, nous n'avons toujours pas de réponse à notre proposition.

Manifestement M. le Maire n'aime pas la démocratie.

Nous pensons que soumettre cette histoire de barrières au vote des électeurs aurait été une bonne chose.

Le vote majoritaire dans un sens ou dans l'autre permettrait d'épuiser la polémique qui ressurgira, forcément, l'été prochain.

Une île dynamique

Le logement des bréhatins et des résidents permanents

Paru dans le n°5 en mars 2018

[...] Dans le présent numéro nous aborderons la thématique du logement.

Nous commencerons par trois constats:

1/ Selon l'INSEE, **80% des logements à Bréhat sont des résidences secondaires**. Et la tendance va dans le sens d'une augmentation, dans ce ratio, de ce type de résidences.

2/ **Le prix de l'immobilier est élevé dans notre commune**. Le prix moyen au m² en Bretagne est de 1686 euros/m² (1464 euros dans le 22) alors que sur notre île le prix est au minimum de 2300 euros/m². Certaines maisons se vendant à plus de 5000 euros/m².

Ce différentiel de prix est facilement explicable par la situation privilégiée de Bréhat.

3/ Selon le dernier recensement, **la population permanente est en baisse constante** depuis plus de 20 ans.

Cette situation est assez classique dans les communes à fort potentiel touristique. Elle impose une politique extrêmement volontariste de la municipalité qui aurait pour objectif de favoriser le logement des personnes qui s'installent sur l'île ou d'enfants d'iliens qui souhaitent y rester pour fonder une famille, y vivre et y travailler. Ces familles participeront nécessairement au développement économique de notre commune et assureront le maintien des services publics, de l'école pour prendre l'exemple le plus parlant.

Cette politique pourrait se décliner autour de plusieurs axes complémentaires :

Le premier axe : la construction ou la réhabilitation du parc immobilier de la commune pour en faire des logements sociaux. Il est possible de faire appel à un organisme spécialisé type HLM. Nous pensons, cependant, qu'il serait plus efficace que la commune ait une maîtrise complète de ces logements sociaux. L'appel à un tel organisme extérieur ne nous paraît pas pertinent.

Le deuxième axe : Le développement d'un parc locatif à l'année constitué de logements qui ne sont pas à vocation



L'ancienne gendarmerie qui doit être détruite et remplacée par quatre pavillons pour loger de nouveaux résidents permanents. L'opération est faite par Côtes d'Armor Habitat en relation avec la commune [Nota : les logements devaient être livrés à la rentrée 2019 !!!]

sociale. Cette mise à disposition pourrait être envisagée soit par la construction de nouveaux bâtiments, soit par la réhabilitation de bâtiments anciens ou soit par l'incitation de propriétaires privés à mettre en location. Cette démarche est essentielle car elle vise un public qui n'a pas accès aux logements sociaux du fait de revenus au dessus des plafonds mais qui n'est pour autant pas en mesure d'investir dans l'immobilier au prix du marché sur l'île.

Le troisième axe : assurer la création, par délibération du conseil municipal, d'un droit de préemption urbain (DPU) sur tout le territoire de la commune par application de l'article L.211-1 du code de l'urbanisme. La commune aurait, ainsi, la possibilité de préempter certains bâtiments en vente pour accroître son patrimoine afin de le louer à l'année.

Le quatrième axe : favoriser l'accession à la propriété à des tarifs préférentiels pour des personnes qui s'engagent à rester vivre et travailler dans la commune. Il existe des moyens juridiques pour empêcher que le nouveau propriétaire ne vende, à terme, son bien à un résident secondaire.

Ces quatre axes sont nécessairement complémentaires et peuvent s'articuler.

Immanquablement la question financière va se poser. Certains membres de la majorité actuelle vous

moyens d'une telle politique. Si on se diront que la commune n'aurait pas les limites à la dimension comptable, ce raisonnement est pertinent.

Cependant, dans le cadre d'une conception plus politique et stratégique cet argument tombe assez rapidement. En effet il existe des moyens juridiques et des montages financiers qui permettent de solliciter les investisseurs privés afin qu'ils s'engagent, aux côtés de la commune, dans une telle démarche.

Un de ces moyens serait la création d'une société d'économie mixte. C'est une société dont le capital est constitué de fonds publics apportés par la commune et de fonds privés apportés par des personnes physiques ou des sociétés. Les statuts prévoiraient des clauses permettant à la commune de garder le contrôle de cette société tout en assurant aux actionnaires privés de toucher de confortables dividendes.

Pour un agent économique ayant les moyens d'investir dans l'immobilier, un investissement à Bréhat n'est pas des moins intéressants. [...]

L'argument financier n'est donc pas pertinent et ne vise qu'à justifier une inaction municipale dans ce domaine.

Comme on le voit des moyens existent pour créer un nombre de logements suffisants. Le tout est une question de volonté politique

Une île dynamique

Une activité économique permanente est possible

Paru dans le n°4 en novembre 2017

Vendredi 29 septembre 2017, juste avant l'ouverture du festival des insulaires, l'Association des Îles du Ponant, a présenté le logo qui permet de mettre en valeur les produits de chaque île membre. Bréhat disposera du logo personnalisé tel que présenté sur la photo ci contre.

Cet événement nous amène à réfléchir au développement économique de notre île. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas moyen de dépasser la simple activité touristique, extrêmement saisonnière, et de développer une activité permanente qui assurerait du travail à l'année à de nombreux habitants de la commune.

Le tourisme restera pour Bréhat une ressource importante. Cependant, ce constat d'évidence n'exclut pas d'autres pistes de développement économique. Nous inspirons notre réflexion de la dynamique qui semble ces derniers temps animer l'île. En effet de nouveaux arrivants, mais aussi des bréhatins de toujours ou des habitants installés depuis quelques années déjà, des associations font fleurir les initiatives et l'activité dans différents secteurs. Nous avons choisi de nous pencher dans ce dossier sur 5 d'entre eux, dont nous estimons qu'ils représentent aujourd'hui un potentiel de développement significatif:

1. L'agriculture:

Activité historique de notre île, nous l'entendons ici au sens large, incluant le maraîchage, l'élevage, l'horticulture, l'arboriculture et le paysagisme. La terre et le climat bréhatins sont propices à ces différentes activités. Dans ce numéro nous vous proposons de prendre connaissance des problématiques et des pistes de développement envisagées par ceux qui pratiquent, au quotidien à Bréhat, l'un ou l'autre de ces métiers. Vous pourrez ainsi lire les témoignages et analyses qu'ont bien voulu nous confier François Le Tronc et Marion Regler maraîchers, Laurence et Charles Blasco pépiniéristes, et Yves Petitbon, paysagiste.

2. L'artisanat:

C'est un secteur d'activité fortement

représenté sur l'île, si l'on prend en compte les artisans inscrits au répertoire des métiers et les personnes qui ont choisi de travailler sous le statut de micro-entreprise ou auto-entrepreneur, dans le bâtiment en particulier. Que ce soit dans la maçonnerie, la plomberie, le carrelage, l'électricité, la menuiserie, etc., le marché est porteur, et l'offre globale de nos professionnels ne couvre pas la demande. Nous nous pencherons dans ce dossier sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux soutenir et accompagner la création et le développement de ces entreprises, quelle que soit leur structure.

3. L'art et l'artisanat d'art :

Notre île peut être fière d'avoir, par le passé et encore aujourd'hui, inspiré et accueilli de nombreux artistes: peintres, sculpteurs, écrivains, comédiens, chanteurs... et fait naître des vocations. Nous reviendrons très largement sur ce sujet dans un prochain numéro. Ils offrent à chacun d'entre nous la possibilité de s'enrichir de la multiplicité et de la diversité de leurs talents.

Les artisans d'art représentés ici par les Verreries de Bréhat et par « Just Glass it » ont su allier créativité et production, en ce sens ils ont toute leur place au sein de notre commune et de son économie. Ils participent au rayonnement de l'endroit où nous vivons. Nous pourrions réfléchir ensemble aux moyens de donner à d'autres l'envie de venir s'installer à Bréhat, d'y apporter leur savoir-faire et



leurs talents. Mais surtout, il nous paraît essentiel d'apprendre à mettre en valeur ces richesses, à les faire vivre ici et ailleurs par le biais d'initiatives culturelles (expositions, concerts, spectacles, lectures..).

4. Les services à la personne ou aux biens:

Le vieillissement de la population et les politiques publiques de maintien des personnes âgées à domicile créent un besoin d'accompagnement (courses, ménage, repas, secrétariat ou tout simplement compagnie et échange) et de soins (toilettes, aide au coucher ou au lever) important partout en France mais également sur l'île, où les personnes peuvent être isolées, éloignées du Bourg ou dans l'impossibilité de se déplacer. Le nombre d'enfants en bas âge est peu élevé sur l'île, cela rend difficile la mise en place d'une structure d'accueil collectif. Toutefois, il y a toujours des petits pour lesquels les parents cherchent des solutions de garde, le besoin d'assistante maternelle agréée est constant. Le secteur du service à la personne est déséquilibré, la demande est plus importante que l'offre.

A cela s'ajoute à Bréhat une importante demande concernant le gardiennage, le ménage, la prise en charge du linge et la gestion des locations pour les maisons. Ce marché est porteur et suppose une main d'œuvre importante.

5. L'innovation et le numérique:

Nous vivons dans un site magnifique et

Une île dynamique

attractif en hiver comme en été. Le cadre de vie, le rythme et la qualité de vie dont nous bénéficions sont autant d'atouts dont nous devons prendre conscience et que nous pouvons valoriser tout en les respectant. Des entreprises innovantes telles que le centre de développement personnel Sémaphorus créé par Véronique sont à inventer pour répondre aux besoins croissants des citoyens de se ressourcer, de trouver des lieux et des activités qui les ramènent à la nature, à l'essentiel et à l'authenticité. Il y a dans ce secteur un

potentiel important de développement économique.

Nous vivons dans un endroit à part, pour autant nous vivons au cœur de notre époque, celle du numérique. Grâce à une bonne couverture réseau, à un accès facile à internet, au développement des moyens de communications à distance et à la diversité des outils de dématérialisation, le télé-travail y est possible. Il permet d'offrir de nouvelles perspectives professionnelles à ses habitants. Les pistes sont nombreuses et l'avenir riche de possibilités, nous en

sommes convaincus.

Nous pensons cependant que les initiatives individuelles ou collectives ne peuvent aboutir, donner naissance à des projets concrets, à des emplois viables et à une activité économique pérenne que si elles sont soutenues par une municipalité engagée dans le sens du développement.

Une municipalité qui accompagne, encourage, assiste les acteurs économiques présents et à venir. [...]

Une agriculture en débat.

Paru dans le n°4 en novembre 2017

Le vendredi 18 août 2017, à l'initiative de Fert'île, un débat a permis une réflexion d'actualité, pour tous ceux qui se sentent concernés par plusieurs équilibres :

- se nourrir sainement et localement en bénéficiant d'une terre exceptionnellement fertile, qui certes favorise de magnifiques jardins mais qui comporte des zones retournées aux friches ;

- préserver l'accès à un espace vital naturel, cantonner l'expansion d'un paysage périurbain qui défigurerait la partie terrestre du patrimoine paysager de l'archipel, et ce en période de rédaction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui donne les orientations du plan local d'urbanisme (PLU)

- agréger une part de population active sur le secteur agricole avec des pratiques nouvelles, valorisantes pour qui souhaite vivre près de la nature, permettant de diversifier les emplois offerts par le microcosme îlien, afin de remédier à la saisonnalité du tourisme ;

- concilier une réalité foncière spéculative avec un partage souhaitable de l'exploitation raisonnée de ce trésor de 350 hectares que constitue Bréhat...

Le débat a pris la forme de témoignages, sur les moyens de préserver, consolider et accroître le potentiel agricole de Bréhat. Les interventions et les questions posées ont reflété l'intérêt suscité, certaines difficultés à lever, et



Un champ bréhatin

ont fourni des arguments intéressants. On peut les classer en trois types :

- **Les arguments patrimoniaux** : il y a un siècle, 2000 habitants vivaient sur une agriculture vivrière très morcelée, qui explique le cadastre et les héritages disparates dont disposent certaines familles. C'est un paysage à faire revivre, de bocage avec ses murets, mais en s'adaptant à une exploitation rationnelle et surtout permettant un revenu compatible avec le niveau de vie actuel.

- **Les arguments écologiques** : une terre très fertile, avec un climat exceptionnel, qui peut apporter des produits de grande qualité, avec une exploitation biologique et raisonnée, pour fournir

une part de l'alimentation nécessaire à la population de l'île (résidente ou en visite même à la journée), qu'il s'agisse du maraichage, de produits à haute valeur ajoutée (plantes aromatiques ou médicinales), de l'élevage pour le lait/ produits transformés et la viande, et le

retour d'une activité traditionnelle, mais originale, l'exploitation des algues.

- **Les arguments sociologiques** : la diversification des activités économiques, de manière à constituer un tissu social rajeuni malgré les contraintes de la pression foncière, afin de garder l'équilibre qui fait société, d'autant plus prégnant sur un microcosme de 350 hectares. Il s'agit par conséquent d'un projet d'aménagement et de conciliation de l'avenir, entre les habitants de Bréhat.

C'est donc une équation complexe à résoudre, d'où la nécessité d'une analyse précise des potentiels et des modes d'aménagement, d'investissement, de mise à disposition du foncier et de sa valorisation. C'est l'objet de cette étude.

En effet, s'il peut exister des initiatives individuelles allant dans la direction escomptée, il sera difficile, sans des arguments fondés et précis de lever les difficultés déjà évoquées lors des différentes réunions et discussions sur ce sujet

Une île dynamique

Le débarquement des marchandises

Paru dans le n°8 en avril 2019

[...] Réfléchissons à ce qui pose aujourd'hui problème : le déchargement de marchandises transportées par mer sur notre caillou.

C'est un problème ancien qui est difficile à résoudre. Nous pensons que le moment est venu de se saisir de ce sujet dans sa globalité pour arriver à une décision qui puisse être satisfaisante pour tout le monde. Il sera évidemment question de la grève de l'église. Mais il faudra aller bien au-delà. Car contrairement à ce qui se raconte çà et là, la question de la grève de l'église en tant que site de déchargement n'est pas réglée une bonne fois pour toute depuis 1996, loin s'en faut. Ce qui a été décidé à l'époque c'était de construire, après une procédure légale, un chemin de

roulement. Le fonctionnement de ce site en tant que zone de déchargement est un autre sujet car il suppose des aménagements spécifiques. Car la législation en matière d'environnement s'est considérablement durcie depuis lors et particulièrement ces dernières années.

On ne le rappellera jamais assez, il n'est pas possible de se targuer d'être le premier site naturel protégé en France en 1907 et s'asseoir sur la loi. La loi est applicable à Bréhat comme partout ailleurs même si on peut le regretter.

[...] Donc pour réfléchir au débarquement des marchandises il faut d'abord et avant tout s'intéresser au droit qui s'applique.

Différents textes protègent Bréhat à plusieurs titres.

Tout d'abord une bonne partie de Bréhat est un site classé. Selon l'article L341-1 du code de l'environnement un site classé est un site dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. [...]

Il résulte de ces classements que toute modification de ces sites suppose la délivrance d'une autorisation spéciale. (article L. 341-10 du code de l'environnement).



Le Port Clos, la barge de la CCI et la vedette

Ensuite Bréhat est également protégé au titre de la biodiversité. [...]

Dans ce domaine les choses se compliquent car pour ces sites toute destruction ou modification est interdite selon l'article L. 411-1 du code de l'environnement sauf à démontrer que les travaux sont faits dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. (article L. 411-2 du même code)

Enfin la plupart des sites qui nous intéressent relèvent du domaine public maritime de l'Etat, lequel doit délivrer une autorisation pour pouvoir les utiliser.

Donc pour choisir un lieu de débarquement de marchandises comme la grève de l'église, qui suppose des aménagements susceptibles d'avoir une incidence directe sur les milieux terrestres et marins, il faudra faire une étude d'opportunité complète.

Celle-ci devra mettre en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

En fait il s'agira d'exposer les alternatives au projet retenu pour

démontrer que le scénario d'aménagement choisi est le moins impactant vis à vis de la sensibilité du milieu.

Comme on le voit, à supposer que nous options pour la grève de l'église comme site de déchargement de marchandise, il faudra étudier les autres possibilités pour démontrer que c'est celui-ci qui est le moins impactant pour l'environnement.

Or cela suppose une étude approfondie et demande du temps. La réalisation d'une étude d'impact et sûrement d'une enquête publique sera également nécessaire. [...]

Dans cette logique nous avons tenté d'apporter notre contribution à cette réflexion pour avancer dans ce dossier.

Ainsi il nous paraît indispensable d'étudier certains des cas de figures aujourd'hui pour le déchargement des marchandises à savoir :

- la grève de l'église,
- le Port Clos
- la Corderie
- Goareva, ancien site du canot de sauvetage

[...] Evidemment nous n'avons absolument pas la prétention de faire une étude complète telle qu'il faudrait la faire. **Nous apportons simplement nos contributions au débat qui devra se tenir un jour ou l'autre. [...]**

Une île solidaire

Le contrat local de santé

Paru dans le n°9 en juillet 2019

Le Contrat local de Santé de l'île de Bréhat se décline en 5 axes :

- **Axe 1 :** Conforter et développer l'accès, la continuité, la permanence et l'organisation des soins.
- **Axe 2 :** Développer une démarche de prévention et de promotion de la santé.
- **Axe 3 :** Favoriser les soins et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
- **Axe transversal, développer:**

1 : Les réponses aux besoins de transports. 2 : Le recours à l'e-santé.

Chacun de ces axes se décline en objectifs dont la réalisation s'appuie sur des fiches actions. Ces différents axes sont progressivement mis en place dans la commune.

Sans rentrer dans le détail technique de toutes les mesures on peut souligner certains points en fonction des axes.

[Note de la rédaction : nous ne reprenons que l'axe 3 et l'axe transversale dans le cadre de cette rétrospective]

Axe 3 : Favoriser les soins et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Notons le portage de repas aux personnes âgées dépendantes assuré par la Mairie et préparés au sein de l'EHPAD qui constitue une avancée remarquable en ce domaine même si le bénévolat sur lequel ce portage repose nous paraît, bien que louable, fragile

dans sa pérennité et qu'il demeure à ce jour toujours incompréhensif à nos yeux qu'il a été décidé unilatéralement en Mairie que ces personnes n'y auraient pas droit le Dimanche.

Signalons également l'intervention auprès des personnes âgées dépendantes des auxiliaires de vie du Centre d'Aide à Domicile de Paimpol, agissant la plupart du temps dans le cadre de l'APA et de plus la mise à disposition des personnes les plus dépendantes de soins assurés par une Aide Soignante, cette fois ci dans le cadre d'une prise en charge par la Sécurité Sociale.

Axe transversal :

1 Les réponses aux besoins de transports.

Suite au diagnostic établi dans ce domaine, suivi d'un état des lieux a été rédigé un cahier des charges. Dans ce cadre notons l'avancée importante apportée par le véhicule Municipal, notamment en ce qui concerne le

déplacement des personnes à mobilité réduite.

Cependant sur une île sans voiture ce véhicule est loin de remplir à lui seul la totalité des besoins de transports sanitaires ainsi que ceux des personnes à mobilité réduite dans le cadre de la vie quotidienne, du fait d'une disponibilité limitée aux heures ouvrables de la Mairie, ainsi que du plus grand flou entourant les critères de mise à disposition, alors que son statut, notamment en ce qui concerne une éventuelle accréditation ouvrant droit au remboursement sanitaire de la part des organismes sociaux reste à préciser, le courrier adressé à Monsieur le Maire à ce sujet étant resté sans réponse.

2. le recours à l'e santé.

[...]

Il convient alors d'en consolider les acquis et d'en promouvoir le développement en faveur de l'ensemble de la population insulaire, et notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux soins des plus fragiles. [...]



La télémedecine en œuvre

Un nouveau véhicule ! Pourquoi faire ?

Paru dans le n°4 en novembre 2017

Nous l'avons tous vu en photo dans un des numéros de « Bréhat info » ou croisé sur les chemins de la commune. La municipalité dispose d'un nouveau véhicule, de surcroît électrique, qui permet de faire du transport de personnes handicapées. Soyons clair il est parfait.

Encore faudrait-il l'utiliser de façon à répondre au besoin des habitants. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Prenons un exemple : il s'agit d'un habitant de notre commune assez âgé. Il a de gros problèmes pour se déplacer et à demander à bénéficier d'un transport le dimanche. Et bien ce n'est pas possible

car il n'existe aucune permanence à la mairie pour assurer ce service. Ce véhicule est disponible uniquement pendant les heures d'ouverture de la mairie. Résultat son utilisation n'est de loin pas optimum. On peut donc légitimement se demander à quoi sert ce véhicule.

Le portage des repas à nos aînés, les limites du bénévolat

Paru dans le n°3 en juillet 2017

Notre commune compte un certain nombre d'anciens dont il faut que nous nous occupions avec le plus grand soin. Parfois ces personnes n'ont plus la force ou tout simplement plus l'envie de se faire à manger.

Une solution consiste à leur proposer un repas qu'ils n'ont plus qu'à réchauffer. C'est le portage de repas et c'est ce qui se pratique sur notre île. La cuisine de la maison de retraite nous en donne la possibilité. D'après les informations dont nous disposons, cette cuisine peut fournir jusqu'à dix repas par jour. Or, pour l'instant, la commune porte quatre repas. Il y a sûrement d'autres demandes non satisfaites. Ce type de service suppose la maîtrise d'une grande technicité. Selon les critères professionnels pour que tout se passe dans la sécurité la plus totale, la liaison chaude implique le

maintien des aliments, entre leur préparation et leur consommation, à une température d'au moins 63 degrés et en liaison froide le transport se fait à moins de trois degrés. Au dessus de 63 degrés ou à moins de trois degrés le développement des bactéries est stoppé. Ce qui est important pour nos personnes âgées, forcément fragiles.

Ce qui est également important pour elle c'est la régularité. Les repas doivent être portés tout les jours de l'année. Or cette régularité n'est pas toujours respectée. La raison est simple, le portage se fait par des



bénévoles. **Ces personnes font un travail admirable.** Merci à elle.

Mais, pour des raisons qu'il est facile à comprendre, elles ne peuvent pas toujours assurer le portage des repas le week-end. Parfois même des oublis sont constatés. C'est la limite de ce système fondé sur le bénévolat.

S'il n'y a rien à redire sur le travail de ces bénévoles, nous pensons qu'il est temps de trouver une autre solution plus pérenne qui permettrait à nos anciens de manger tous les jours, le samedi, le dimanche et les

jours fériés compris. Ce serait la moindre des choses. Une solution simple existe : il faut mobiliser un agent municipal pour une heure par jour pour faire ce travail.

Certains murmurent et disent que si la municipalité trouve bien des personnes pour fermer et ouvrir les fameuses barrières le week-end, et ce ne sont pas des bénévoles, elle pourrait aussi trouver des personnes pour nourrir nos anciens. Cela ne couterait pas grand-chose au budget de la commune.

Nous sommes évidemment d'accord avec cela



Une île solidaire

Etre un ancien à Bréhat

Paru dans le n°8 en avril 2018

Nous avons essayé de donner un aperçu de ce que veut dire être un ancien à Bréhat. Les propos ont été recueillis par divers témoignages d'anciens.

Est-ce qu'il est doux de vieillir à Bréhat ?

Pour certains il est doux de vieillir à Bréhat. Pour certains autres c'est plutôt non et ils disent même que c'est de plus en plus dur.

Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'être un ancien à Bréhat ?

Le mot qui revient le plus souvent c'est le calme et aussi le fait de pouvoir rester dans « son pays natal ». Ce qui est non négligeable c'est la présence du docteur proche et disponible.

Les inconvénients sont liés à la solitude (mais peut-être pas plus qu'ailleurs). Les déplacements lorsque l'on est sur le continent, les grandes surfaces sont éloignées et si l'on n'a pas de voiture le taxi est cher : 30€ pour un aller retour l'Arcouest – Paimpol.

Mais dans l'ensemble nos anciens ne sont pas malheureux.

Y-a-t-il suffisamment d'aide pour les anciens sur l'île?

Nous avons une aide ménagère qui vient du continent. Ce qui est important c'est la solidarité bréhatine. Elle existe et chacun est conscient des difficultés de son voisin, mais sans s'immiscer dans la vie de l'autre.

Avez-vous envie de partir ou de rester ?

S'il fallait partir ? Aller où ? Sur le continent on serait moins autonomes, car il faut conduire. Autant rester car il ne faut pas vivre



Il est bon d'être un ancien

Victor Hugo

avec ses enfants, à chacun sa vie. Ici on a une aide ménagère, un médecin, le tax'île et un jardinier. Pour nos anciens il ne manque rien. Ils peuvent faire nos courses du quotidien sur l'île.

Avez-vous déjà expérimenté la télé-médecine ?

La télé-médecine n'est pas encore bien développée mais certains de nos anciens l'ont déjà utilisée et trouvent que c'est une bonne idée qui permet de faire des examens sans aller forcément sur le continent. Cela n'est pas négligeable.

A votre avis la municipalité est elle à votre écoute ?

En ce qui concerne l'écoute de la municipalité, nos anciens regrettent que lorsqu'ils le demandent, ils ne peuvent utiliser la voiture électrique de la mairie, en dehors des heures de fonction des employés municipaux.

Un deuxième Tax'île serait le bienvenu les jours d'affluence car il n'y a pas toujours de la place pour eux. De plus Nicolas et Yvy doivent

assurer les tours de l'île pour les touristes, nos anciens trouvent cela normal. Il y a donc un problème de transport. Un exemple a été cité: une fois, après une sortie d'hospitalisation, il a fallu rentrer du 3ème pont à pied. Cela reste une mauvaise expérience.

Par contre, c'est anecdotique, mais le cadeau du CCAS cette année était mieux que les années précédentes.

Etes-vous membre d'une association ? Si oui ou non pourquoi ?

Les personnes que nous avons interrogées, ne souhaitent pas faire partie des associations et n'aiment pas aller aux activités. Ils ne souhaitent pas se retrouver dans la foule. Mais cela ne reflète peut être pas l'avis de tous.

Ce qui ressort dans notre entretien c'est un regret du Bréhat d'avant où il y avait une population à l'année de 1200 habitants (environ). Avec une vraie vie active, une boucherie, un coiffeur

Une île protégée

L'environnement à Bréhat : Agissons !

Paru dans le n°2 en février 2017

La protection de l'environnement à Bréhat est une question essentielle. Le site de notre île est fragile et demande toute notre attention. C'est ce qu'ont compris nos anciens élus qui ont été à l'avant-garde. Aujourd'hui nous ne sommes pas sûr que nous soyons au même niveau en tant qu'élus.

La plaque photographiée ci contre, que l'on voit à chaque fois que l'on prend ou que l'on revient d'une vedette, montre à quel point nos élus ont su être en avant-garde. En 1907, au début du vingtième siècle où le rush touristique n'existait pas, même

si notre île était déjà prisée, où les congés payés n'étaient encore qu'une revendication syndicale, ils ont compris que le site de notre île devait être protégé. Il faut rendre hommage à François Le Monnier, Maire de l'époque, qui a demandé au ministre des Beaux Arts de classer notre commune lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1907. Bréhat est classé le 13 Juillet 1907 ; c'est le premier site classé au titre de la loi de 1906 sur la protection des sites.

Les élus qui se sont succédé, tout au long du XX^{ème} siècle, ont tous eu cette volonté de préserver le plus possible notre patrimoine naturel. Nous devons être fiers de cela.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^{ème} siècle, sommes-nous les dignes héritiers de ces élus clairvoyants et sommes-nous toujours aussi avant-gardistes ? [...]

Il faut reconnaître que beaucoup de choses ont été faites ces dernières années. La construction de la déchetterie est un bel exemple. Elle a permis d'arrêter définitivement les feux pour brûler les déchets sur le site de Chicago. Elle autorise enfin un tri sélectif efficace.

Mais cela ne suffit pas.

En se baladant sur notre île, et particulièrement sur l'île nord, on peut constater à quel point elle se détériore.



La pression touristique n'y est pas étrangère.

Notre maire avait un projet qui consistait à vendre une partie non négligeable de l'île nord, environ 10% de sa surface, au Conservatoire du Littoral. Cet établissement public, qui est chargé de la protection des sites du littoral français, fait des choses magnifiques. Il dispose d'une véritable expérience de la protection de ces sites.

Pourtant ce n'était pas une bonne idée. Car le transfert de propriété était trop important. Nous nous sommes opposés à ce projet pour au moins trois raisons. La première était liée à la perte de la maîtrise foncière des terrains vendus à cet organisme. En second lieu cette perte est définitive, car une fois achetées les terres entrent dans le domaine public du conservatoire et resteront définitivement sa propriété. Il n'y a pas de retour en arrière possible. Enfin le projet de l'établissement restait très flou. [...] Mais si on refuse l'idée de vendre nos terres au Conservatoire du Littoral pour les protéger, cela suppose que la municipalité se saisisse plus énergiquement de la protection des sites menacés de l'île nord. Des mesures ont été prises, ce n'est pas contestable. La municipalité met en avant l'interdiction des vélos, notamment, près du phare du Pann.

C'est bien ; mais quid de la remise en état du chemin qui y conduit et de la réparation du passe-pied ? Quid du piétinement de la lande (ce n'est pas le seul fait des vélos) ? Quid des chemins côtiers ? Quid de la canalisation du flux touristique.... On pourrait allonger la liste encore longtemps

La seule limitation des vélos est largement insuffisante pour assurer une protection efficace de notre environnement. Il faut le dire clairement.

Mais la protection de notre environnement passe aussi par la gestion des déchets. Les déchets des touristes certainement mais aussi et surtout la gestion de nos ordures ménagères. [...] De même la municipalité ne gère pas les déchets verts. Il en résulte une anarchie complète dans ce domaine. Sur ce sujet un autre article montre l'importance de ce problème et la municipalité ne brille pas par son activisme dans ce domaine.

Enfin nous parlons aussi des sanitaires publics qui, sur Bréhat, sont dans un état déplorable et insuffisants en été.

Comme on le voit nous sommes loin, bien loin de l'avant-gardisme de nos anciens. Nous devons agir individuellement et collectivement.

Mais agissons plus fermement!!!

Une île protégée

Les chemins de l'île

Paru dans le n°6 en juin 2018

Lorsqu'on parle de Bréhat, on évoque tout de suite le charme des sentiers de l'île, que l'on parcourt en admirant la faune et la flore qui en parsèment et en peuplent les abords.

Mais hélas! Aujourd'hui ils ont bien triste mine ces sentiers dont nous avons été si fiers et que nous avons vantés partout, dans les brochures et les guides, à la télévision ... défoncés, ravinés, ils ne sont pas beaux à voir...

Pourtant il existe des mesures concrètes, de simple bon sens et faciles à mettre en œuvre, dont nous proposons ici quelques exemples.

Il y a plus de cent ans, Edmond Haraucourt, choqué de voir des entrepreneurs spolier les paysages en entamant les rochers de l'île, lança une campagne de presse, bientôt relayée par le Préfet, avant d'aider à la rédaction d'une proposition de loi. C'est à cette saine colère que l'on doit le classement de l'île de Bréhat, grâce à la loi du 13 juillet 1907 qui en fit le 1° site officiellement classé comme « naturel protégé ». Une plaque nous le rappelle dans la côte du Pors-clos.

Qu'avons-nous appris depuis? En 2018, les sentiers des douaniers, les chemins côtiers sont dans un état lamentable et présentent un pitoyable aspect d'abandon. Le chemin menant au phare du Paon (ou Penn) est complètement défoncé, raviné, ensablé, sans plus aucune trace de végétation. Les guérites des douaniers, précieux éléments du patrimoine bâti de l'île, ni protégées,

ni mises en valeur, servent de latrines. Comment peut-on se contenter de ne rien faire en s'excusant du fait que l'île accueille près de 300 000 visiteurs chaque année et que près du tiers d'entre eux se rend au Paon?

Ces touristes vont et viennent... ils marchent, courent, gambadent, piétinent... En plus de cette surconsommation de l'espace, d'autres évolutions techniques participent à aggraver la situation. Des vélos auxquels sont accrochées des carrioles permettent d'atteindre les grèves du Groa, des vélos à assistance électrique apportent plus de facilités pour parcourir les ultimes mètres vers le Paon, ou de grimper jusqu'aux abords de la Chaise de Renan... et le sentier des douaniers menant du Groa à la Chaise de Renan est aujourd'hui complètement effondré, sans que l'érosion maritime en soit la cause unique et principale.

Cherchons l'erreur!

La municipalité a installé, par acquit de conscience, des barrières et des parkings à vélos qui dissuadent peu de les contourner les multiples indisciplinés aux comportements inciviques.

La proposition du Conservatoire du littoral n'ayant pas été retenue, il est urgent d'envisager d'autres solutions. Cela pourrait être tout d'abord de canaliser les piétons sur des sentiers balisés, en leur déconseillant (voire interdisant) l'usage de ces bâtons de marche à embouts pointus, qui

arrachent la terre et les végétaux. Autre moyen pour reconquérir nos sentiers: les replanter avec de la végétation sauvage, et dériver la circulation sur d'autres chemins, le temps que la régénération s'opère. Il ne s'agit pas seulement de déplacer le problème comme on fait aujourd'hui en traçant un nouveau chemin à côté du premier, devenu impraticable.

Il faut aussi développer un aspect pédagogique pour encadrer ces actions et en faciliter la réussite:

Diffuser largement les messages de protection de la nature. Les vedettes de Bréhat ont déjà un message inscrit sur leurs dépliants; peut-être pourrait-on le rappeler oralement aux visiteurs à chaque passage? Développer les opérations de sensibilisation à l'office de tourisme...

Embaucher des SVT, ou des jeunes associatifs qui expliqueraient sur les sites concernés, les raisons des consignes et participeraient à les faire respecter.

Et si l'ensemble de ces interventions ne suffit pas, ne pas hésiter à associer les forces de l'ordre municipales à la mise en œuvre de sanctions à l'encontre des contrevenants les plus récalcitrants.

Il nous faut tous œuvrer dans le même sens pour que cette île, qui est notre bien commun, préserve ses atouts pour aujourd'hui et les années futures : une nature protégée à laquelle l'homme doit savoir s'adapter et non le contraire.



Un chemin à Bréhat



Un chemin à Perros-Guirec (un exemple à suivre ?)

Une île protégée

Quel avenir pour nos déchets verts?

Paru dans le n°2 en février 2017

Ashes to ashes and dust to dust... (de la cendre à la cendre et de la poussière à la poussière) Après tout, rien de plus naturel : Bréhat, très fertile, « tout y pousse ! », produit une biomasse abondante, fleurie, superbe. Il n'y a pas de jardin public mais pour ce qui n'appartient pas aux landes, au bois du Goareva et aux parcelles agricoles, l'ensemble des propriétés est souvent vanté comme un très vaste parc, qui fait l'admiration des touristes et notre fierté. L'entretien de ces jardins fait appel aux bras de leurs propriétaires et génère également une activité économique très importante. Sur les 300 hectares de la surface de l'île, on peut estimer que les espaces entretenus en parcelles tondues, fleuries, taillées, etc. en constituent la moitié, voire davantage en intégrant les zones publiques entretenues par la commune. Fort bien, nul besoin de trouée verte en notre île ! Mais que fait-on des déchets verts générés ?

Avant de répondre, le petit calcul suivant reprend les chiffres issus d'une audition au Sénat, consacrée à la biomasse. En moyenne, à l'hectare, ce sont 10 tonnes de matière sèche, soit 30 tonnes humidité comprise, que produisent nos pelouses, nos potagers, mais également nos haies et nos arbres, lesquels croissent sans cesse comme le montrent les comparaisons entre cartes postales du début du 20^{ème} siècle et paysages actuels...

Les points de vue sur l'archipel pâtissent sans doute du fait que nul n'a l'ambition de « récolter » cette biomasse avec un bilan annuel nul ! Par conséquent on peut évaluer, au mieux, aux 2/3 l'effort de taille et de coupe, soit 20 tonnes de matière végétale humide à traiter par hectare. Ce chiffre peut paraître phénoménal, mais cela ne représente que 5 ou 6 m³ (avant tassement, au moment de la mise en tas) pour un terrain de 1000m². Une petite vérification mentale qui persuadera tout un chacun que ces calculs ne sont pas délirants. Donc, en reconnaissant que cette estimation mérite d'être affinée, avec un seul chiffre significatif pour ne donner que l'ordre de grandeur, ce sont

environ 4 000 tonnes de déchets verts à traiter par an. Or que faisons-nous aujourd'hui sur Bréhat, en absence de solution communale puisque la déchetterie n'a pas de compartiment déchets verts, et qu'il n'y a en conséquence pas de collecte ? Trois solutions :

La plus vertueuse consiste à entretenir (ou à faire entretenir, ce qui est tout aussi louable) un **compost** dans son propre terrain. Cela suppose de disposer d'un endroit dédié (le compostage ne produit pas de mauvaises odeurs), d'un broyeur (en encourageant le partage, mais aussi l'investissement par les professionnels), mais aussi d'un peu d'attention car un broyeur individuel ne supporte pas la terre et il faut donc traiter indépendamment les racines et les mauvaises herbes arrachées... Ensuite, la fertilité du jardin bénéficie de l'usage de ce compost.

Le **brûlage** : si l'odeur des feux d'herbes a de tous temps marqué le souvenir olfactif de quiconque a la chance de passer la nuit à Bréhat, on ne peut aujourd'hui ignorer que cette commodité constitue une véritable pollution aux particules fines et produit, du fait d'une combustion à basses températures, des gaz à effets de serre bien plus pénalisants que le CO₂. [...] le Préfet peut réglementer l'usage du feu sur son département en prenant des dérogations. Au plan communal, cette tolérance est appliquée, en n'interdisant les feux qu'aux heures de fréquentation touristique en saison estivale. Bien que disposant d'un broyeur, l'auteur de cet article avoue également user de cette libéralité.

Le **rejet dans les falaises** : est-ce préférable à vider sa brouette sur des parcelles imaginées à l'abandon mais qui finalement appartiennent forcément à quelqu'un ? Toujours est-il que nos grèves sont souvent affectées par cette pratique qui ne contribue pas, contrairement à des idées reçues, à la protection du trait de côte. Outre l'aspect inesthétique d'observer ainsi « l'envers du décor » des propriétés de bord de mer, il faut prendre en compte le véritable impact environnemental de

cette biomasse aboutissant systématiquement à la mer : en effet, les linéaires côtiers ne reçoivent pas naturellement de tels apports de matières végétales (exceptés les marais côtiers tels ceux du nord-ouest de l'île). [...] Dès lors, en constatant que le compostage/broyage individuel ne peut pas être imposé aux particuliers, et difficilement aux professionnels, quelle solution apporter ?

La solution est très certainement un investissement communal sur une nouvelle activité de la déchetterie, avec l'achat d'un broyeur. Son usage et la gestion du compostage entraînera très certainement la création, a minima, d'un emploi dédié. Quel coût ? Un équipement « industriel » de base est calibré à une dizaine de milliers de m³ par an de déchets bruts, ce qui correspond à la production estimée. Des subventions de l'agence de l'eau (en charge également des eaux côtières, donc celles affectées par les rejets en falaise), de l'ADEME (très attentive à la qualité de l'air), de la Région (désormais en charge de la politique des déchets) peuvent très clairement être obtenues pour la phase d'investissement. En ce qui concerne l'exploitation, une part du surcoût peut être couverte par la vente du compost, quoique l'apport volontaire jusqu'à la déchetterie pourrait se voir récompensé par la distribution gratuite de compost. Car la question de la collecte doit également être envisagée avec lucidité : en créant des points de collecte par hameau, avec des surfaces dédiées, bien délimitées, sur les parcelles communales présentes sur la plupart des tertres. Le ramassage depuis ces lieux pourrait être reporté hors saison touristique, comme le transport des balles de déchets ménagers. Le tout accompagné d'un discours clair sur l'importance de cette démarche, faisant appel au civisme afin qu'il ne s'agisse que de déchets verts. Notre île, notre archipel, méritent bien cet effort : à notre échelle, avec une production naturelle et donc « facile » à traiter, quel bel exemple concret d'économie circulaire

Une île protégée

Bio-déchets : Compostage individuel de proximité

Paru dans le n°7 en novembre 2018

Le compostage est un procédé de transformation aérobie (en présence d'oxygène), contrairement à la méthanisation (qui est une réaction anaérobie) de matières organiques, fermentescibles et bio dégradables dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, pouvant être utilisé en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.

Dans le processus de compostage, on distingue la fermentation qui dure en général quelques semaines, et la phase de maturation qui peut durer plusieurs mois. Le compostage peut être mis en œuvre à toutes les échelles et permet donc une gestion locale limitant le coût du transport des déchets.

Différentes formes de compostage peuvent être utilisées de manière complémentaire :

-1 Le compostage individuel **DE PROXIMITÉ**, c'est, avec les autres pratiques de gestion domestique, **la première solution à promouvoir**, car, faite **à la source par le particulier**, elle **ne coûte rien à la commune**. Le compostage de proximité peut être partagé en groupes de foyers, d'immeubles, dans des quartiers, des établissements de restauration collective etc.

Ces bio déchets, produits régulièrement, peuvent très bien être gérés par chacun d'entre nous, réduisant ainsi de manière significative le tonnage des ordures ménagères collectées et gérées par la collectivité.

A Bréhat, ce système a déjà été expérimenté avec succès il y a 15 ans avec la mise en place de 225 composteurs individuels :

Résultat : Diminution de 32 tonnes d'ordures ménagères après 9 mois

de mise en service. Pas nécessaire d'être un jardinier qualifié pour composter chez soi.

- 2 Le compostage centralisé, dans des installations de moyenne à très grande capacité (de 2 000 à 100 000 tonnes/an ou plus).

Ce n'est pas le cas de Bréhat dont la production annuelle de bio-déchets est d'environ **140/150 tonnes** et où aucun système de traitement local n'existe et ne serait rentable, compte tenu de cette faible production. Dans ce cas, **la collecte sur Bréhat, le transport et la valorisation des bio-déchets sur le continent resteraient à la charge de la commune.**

Pour le compostage individuel de proximité, le terme de **BIO-DÉCHETS** regroupe les déchets de cuisine des particuliers, essentiellement issus de la préparation des repas (épluchures) ou des restes de repas non consommés, ainsi que leurs déchets de jardin. Sur l'île Bréhat, de nombreux foyers compostent déjà, mais ce n'est pas suffisant (estimation 150 foyers). D'où la nécessité de refaire des campagnes actives et pédagogiques en faveur du compostage, d'organiser avec des bénévoles des ateliers de compostage etc. L'école pourrait y participer. Dans ce genre de démarche, la pression des enfants est souvent un facteur d'évolution des parents. On pourrait également y associer l'École Supérieure de l'Environnement de BRUZ (Rennes) qui nous avait beaucoup facilité la tâche il y a 15 ans.

De même, il serait souhaitable et profitable pour tous que la commune distribue gratuitement les composteurs et propose des mesures incitatives. Il reste



cependant indispensable qu'il y ait au départ la volonté politique de nos élus de changer le système (ce qui ne semble pas le cas actuellement), et d'éradiquer totalement et définitivement ces bio déchets (140/150 tonnes) qui nous pourrissent la vie depuis plus de 25 ans.

Toutefois, une chose est maintenant certaine :

Très rapidement nous allons **TOUS (y compris la Mairie)** être soumis à l'obligation, selon l'article L-541 et suivant du code de l'environnement de **TRIER A LA SOURCE, chez nous, nos ordures ménagères, pour en extraire les bio déchets en vue de leur valorisation,**

-soit pour notre compte, dans nos jardins

-soit pour une collecte séparée par la commune (voir paragraphe 2 ci-dessus) à la charge du contribuable

Une île culturelle

Le tourisme et la culture à Bréhat

Paru dans le n°7 en novembre 2018

La culture et le tourisme est un mariage simple et évident à Bréhat. Dès la fin du XIXème siècle notre île a généré un flux touristique important. Mais les touristes étaient des gens aisés ou bien des artistes. Une véritable colonie d'artistes s'installe d'ailleurs sur notre île à cette époque. L'intérêt pour les artistes ne s'est jamais démenti.

Bréhat a inspiré de nombreux peintres : Chagall, Matisse, Foujita, Seevagen et bien d'autres encore. Des écrivains aussi se sont laissé bercer par la beauté bréhatine : Renan, Haraucourt, Orsenna, Guillaume et la liste n'est pas exhaustive.

Aujourd'hui le tourisme est devenu un tourisme de masse avec tout les inconvénients que cela entraîne pour ceux qui y habitent ou ceux qui y disposent d'une résidence secondaire. Bien sur, le tourisme est une source de revenu importante pour de nombreux bréhatins.

Mais on pourrait se demander si au-delà de ce tourisme de masse il n'y aurait pas la possibilité de développer un tourisme d'une plus grande qualité qui exploite la vocation culturelle de notre île. Dans ce dossier, qui est consacré au tourisme et à la culture, nous avons essayé de réfléchir à ce que pourrait être un tourisme plus culturel, branché sur l'histoire de notre île, la découverte du patrimoine architectural, l'utilisation de chemins mieux entretenus et bien d'autres choses encore. Cette alliance entre l'art et le tourisme aurait un effet très certainement bénéfique en échangeant un peu le tourisme de masse pour un tourisme plus culturel, plus axé sur les trésors



Louis Marie Faudack, Chapelle Saint Michel, 1909

architecturaux, naturels, historiques que cache notre île. Dans cette logique, il nous a paru intéressant de solliciter la présidente de l'office du tourisme qui a forcément une idée sur la question.

Une autre réflexion nous conduira à se demander si l'Histoire de Bréhat ne mérite pas d'être partagée.

Dans le même registre nous avons constaté qu'aucun site intéressant n'était expliqué aux touristes. Il sera peut être profitable d'investir dans quelques panneaux qui pourraient faire cela de façon pédagogique.

Concernant le patrimoine architectural la problématique se décline autour de son entretien et du

coût généré pour la collectivité. Des propositions peuvent être faites pour assurer cet entretien sans forcément alourdir les finances déjà fragiles de notre commune.

Enfin on ne pouvait éviter de parler des chemins qui sillonnent notre île. Comme on le constate souvent, ils ne sont pas bien entretenus et demanderaient de faire un effort important pour qu'ils retrouvent une qualité qui leur fait défaut. D'autres communes l'ont fait, pourquoi pas nous. Enfin nous reprenons l'idée d'un festival bréhatin, une idée à creuser.

Par ces quelques sujets nous n'avons pas la prétention d'épuiser le thème.

Une île culturelle

Notre Histoire à partager

Paru dans le n°7 en novembre 2018

Des traces d'occupations de Bréhat remontent au néolithique. L'histoire de l'île est donc ancienne et riche, elle fait partie de notre patrimoine de et mérite que l'on s'y intéresse de façon approfondie.

Marc Bloch (1886-1944), un grand historien français, disait : « *L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent : elle compromet, dans le présent, l'action même.* ».

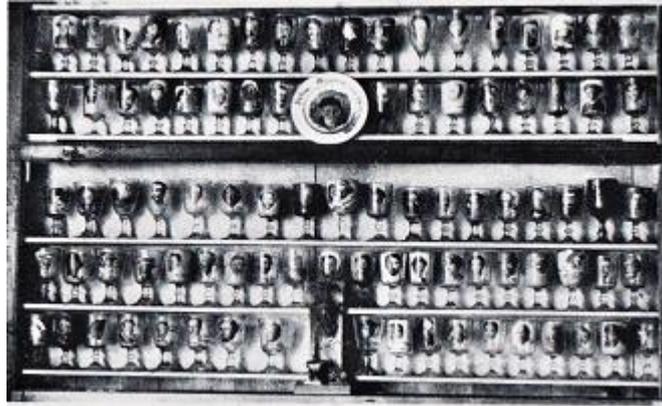
Cela doit nous faire réfléchir.

Pour autant, rien n'est fait actuellement pour mettre en valeur notre histoire et notre mémoire commune. Il est vrai qu'il existe des initiatives privées extrêmement intéressantes :

Tout d'abord il existe le blog de notre ami Eugène Prigent <http://locoven.over-blog.com>. Ce blog est foisonnant et met en scène, sous forme de touches, des facettes de l'histoire des Hommes qui composent l'Histoire de notre commune. Ce blog permet à Eugène de rédiger dans chaque numéro « murmure d'autrefois » qui évoque un point de l'histoire de notre île.

Ensuite, saluons le site de Jean Luc Le Pache <http://www.musee-virtuel-brehat.fr> dont la politique muséale est, pour les peintres, de « présenter les œuvres de peintres décédés et représentant l'archipel de Bréhat » et, pour les cartes postales, de présenter celles « représentant l'archipel de Bréhat, ses habitants, la vie à Bréhat et les prolongements en mer et sur le continent de la vie insulaire ». Sur ce site nous assistons à une représentation de notre île par des artistes peintres ou photographes qui nous donnent des éléments précieux sur les sites et leur histoire.

Enfin il faut citer aussi l'association « Bateau en bois » présidée par Goulwen Simon dont le but est de récupérer les anciennes vedettes en



Les décapités de Bréhat

bois qui assuraient la liaison maritime de l'île avec le continent. La première acquisition est la « Paimpolaise » construite en 1961. En cela cette association réhabilite un pan de l'histoire bréhatine.

On ne peut terminer cette liste sans citer l'association la Kidèch' qui organise à l'occasion des journées du patrimoine, le 15 et le 16 septembre 2018 un « musée éphémère ». Ce musée doit mettre en scène le patrimoine notamment historique de notre commune.

Au delà de ces initiatives de nombreux ouvrages ont été écrits sur l'histoire de Bréhat. Toutes et tous apportent à leur manière une contribution essentielle à la connaissance de l'histoire de Bréhat.

Ces approches dispersées gagneraient à être fédérées, elles pourraient être structurées autour d'un projet plus global qui aurait comme objet la recherche et la représentation de l'histoire de notre île.

Deux idées pourraient être creusées :

La première idée serait la création d'un véritable musée bréhatin. Ce type de musée existe dans d'autres îles, comme Ouessant ou Groix

même s'il est vrai que ces musées sont importants. Il n'est pas sûr que nous ayons les moyens d'arriver à ce niveau. Cependant nous pensons qu'une dynamique pourrait être créée en associant la mairie, l'office du tourisme et d'autres acteurs locaux. Bien sur il faudrait trouver un local, ce qui ne sera pas chose aisée.

De même il faudrait pouvoir mobiliser des bénévoles, les acteurs économiques et les particuliers désireux de transmettre et de mettre en valeur leur histoire, celle de leurs parents et grands-parents. Enfin il faudra constituer une collection d'objet typique de l'histoire bréhatine (photos, bateaux, costumes traditionnels, outils agricoles et de pêche, objets de la vie courante...).

Une seconde idée serait de développer une ferme pédagogique adossée à une véritable exploitation agricole avec pour objectif de montrer le travail au sein d'une ferme à Bréhat aujourd'hui en rappelant celui d'hier.

Ces deux options ne sont pas incompatibles, elles participeraient à la connaissance de notre Histoire, en assureraient sa représentation et offriraient au visiteur une approche culturelle de notre île.

Une île culturelle

Le festival bréhatin

Proposition pour la création de la première biennale BREHATINE « Bréhat, des Fleurs et de l'Art »

Paru dans le n°8 en novembre 2018

Dans le numéro 6 de Bréhat Murmure nous avons lancé l'idée d'un festival biennal à Bréhat. [on] nous a envoyé une proposition qui consisterait à organiser une biennale centrée sur les fleurs. L'idée nous paraît intéressante, car notre île est connue comme « l'île aux fleurs ». De nombreuses possibilités s'ouvrent à nous par cette idée. [Elle] nous fait un inventaire de ce qui pourrait être proposé. Il manque l'aspect musical mais qui peut facilement être rajouté. D'autres idées pourraient émerger. Ci-dessous une première esquisse. Tout est possible.



Organiser une expo-vente de végétaux

- Donner la priorité à « la pépinière de l'île », pour ses agapanthes, échiems et autres plantes. D'autres pépinières des Côtes d'Armor pourraient être associées pour offrir un choix complémentaire et attirer un plus grand nombre de visiteurs.
- Inviter l'école d'horticulture du paysage et du commerce de St Ilan de Languoux.
- Accompagner les propriétaires qui souhaiteraient ouvrir leur jardin aux visiteurs. - Proposer un service de carioles pour acheminer les achats (nombreux !) vers le port, ou dans l'île.

Organiser une expo-vente artistique :

- Exposer des créations artistiques, les participants devront impérativement s'inscrire et respecter les thèmes des fleurs et de

Bréhat.

- Inviter et exposer des peintres de renom : Yuichi ONO « peintre des fleurs », Jo LE BOUDER, Arnaud LETURCQ

- Promouvoir l'incroyable « musée virtuel de Bréhat » et organiser des mini-conférences, par exemple, avec Jacqueline Duroc, spécialiste de la peinture en Bretagne.

Valoriser Bréhat

- Faire bénéficier les commerces bréhatins de publicités vantant les produits typiques de l'île. Les verreries de Bréhat, Just Glass It, les œuvres variées et inventives de la boutique « Bleu dans l'île » ou des créations gourmandes comme les « craquants de Bréhat », la baguette « Rosédo », le miel de la ferme de Kervillon ... et coté culturel les ouvrages littéraires

rédigés sur Bréhat ou par des résidents bréhatins. - Présenter les travaux des associations la Kidech' et le savoir d'Eugène Prigent concernant l'histoire de l'île.

Lancer des concours :

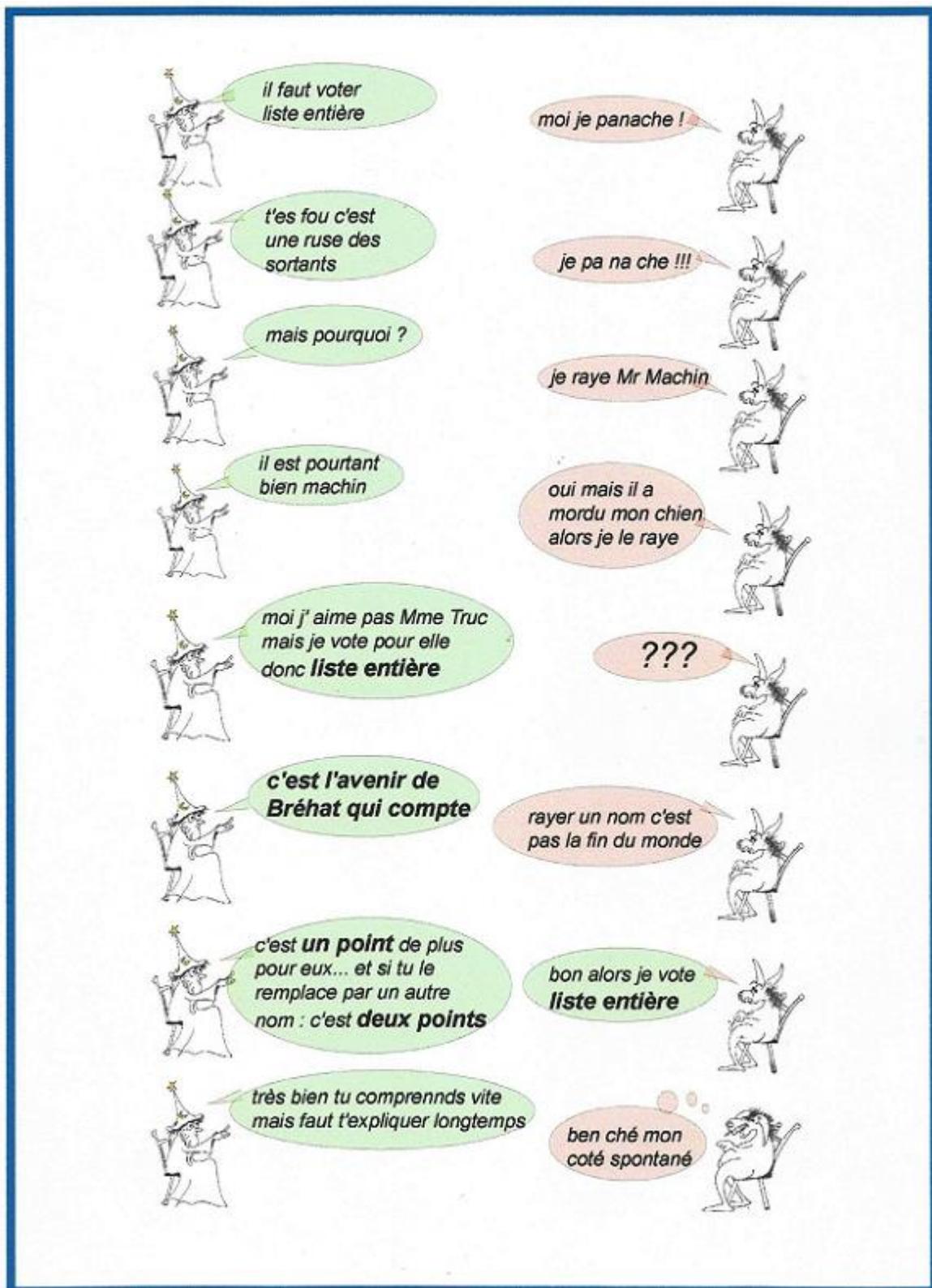
- La composition florale la plus originale réalisée uniquement avec des végétaux et objets de l'île. Avec une catégorie « Créateurs en herbe » réservée aux plus jeunes.

- Les plus belles photos de fleurs, de paysages ... de Bréhat.

- Le prix de la meilleure création culinaire « bréhatine » ouvert aux professionnels de la restauration mais aussi aux particuliers. Les créations seraient examinées par un jury et/ou soumises au public.

Les prix décernés pourraient être des trophées créés par les verriers.

Pour l'avenir de **Bréhat**



VOTONS LISTE ENTIERE

Pour que notre île soit:
démocratique
dynamique
solidaire
protégée
culturelle

VOTONS (liste entière)

Pour l'avenir de **Bréhat**

Retrouvez toutes les informations sur la liste « Pour l'avenir de Bréhat »

Sur notre compte Facebook : Pour l'avenir de Bréhat

Pour ce dernier numéro, toute l'équipe de Bréhat murmure vous remercie de l'aide qui nous a été apporté par chacun d'entre vous. Aide à la rédaction d'articles, sous forme de dons, d'aide à la distribution, etc. Sans vous cette expérience n'aurait pas été possible.

Vous retrouverez toutes les informations pour notre journal sur notre site : www.brehatmurmure.bzh

Pour rester en contact permanent et obtenir des informations en continue, rendez-vous sur notre page
Facebook : Bréhat Murmure

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.

Veillez formuler votre demande à info@brehatmurmure.bzh